

Police trop efficace ? La Commission européenne rétablit l'équilibre !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 26 décembre 2023



Il était jusque-là possible de commencer l'interrogatoire en ayant rappelé au gardé à vue son droit au silence.

Putains de flics, ils font avouer systématiquement les

petits voyous, c'est pas juste !!! La preuve, les prisons sont pleines...

Heureusement que Bruxelles est là...

La future réforme de la garde à vue fait craindre une baisse de l'efficacité des enquêtes

Par [Paule Gonzalès](#) – Publié le 25/12/23.

DÉCRYPTAGE – Les policiers ne pourront plus poser la moindre question à un suspect sans la présence de son avocat.

En psychologie, cela s'appelle une injonction paradoxale. La réforme de [la garde à vue](#), arrivée la veille de Noël en catimini sur les bureaux de l'Assemblée nationale et bientôt en commission des lois, est un nouveau coin enfoncé dans le pouvoir des enquêteurs et des procureurs. Pourtant, [Éric Dupond-Moretti](#) a promis de simplifier la procédure pénale. Le garde des Sceaux a même fait voter une loi d'habilitation dans ce but. Mais le texte désormais sur le métier législatif ne va pas dans ce sens.

La présence de l'avocat

Mise en demeure par [la Commission européenne](#) en septembre dernier, sous peine de condamnation, la France doit appliquer cette réforme qui renforce la présence de l'avocat durant la garde à vue. Avec à la clé, selon la Conférence nationale des procureurs de la République, plusieurs effets pervers sur l'organisation judiciaire, l'efficacité des enquêtes, l'intérêt des gardés à vues, et enfin sur la place du ministère public dans [le système judiciaire français](#).

[Rappel de la réforme de 2011.](#)